

si les citoyens même les plus consciencieux, les plus respectueux des exigences du bien public, résistent, on ne peut les en blâmer; ils se souviennent de leurs droits inéluctables et de leurs devoirs envers la famille; ils ont raison de ne pas se courber lâchement devant la force et de défendre avec énergie leurs intimes convictions. Même le despotisme russe a dû reculer devant la fermeté d'une secte qui repoussait la vaccination.

On nous raconte que lorsqu'en 1811 fut publié un ukase qui prescrivait de faire vacciner tous les russes, pendant trois ans une secte grecque, habitant quelques cercles éloignés de la capitale, et qui considérait comme criminel de propager n'importe quelle maladie et de se servir de médecins ou de drogues, s'opposa si obstinément à cette ordonnance impériale, que nulle menace, nulle contrainte, ne put vaincre leur résolution; et on dut renoncer à ces mesures vexatoires.

Une secte semblable, dont le professeur Vogt a fait mention, existe dans la Gallicie d'Autriche.

La vérité est toujours intolérante et doit l'être, selon moi; mais cette intolérance ne peut jamais s'exercer par des moyens coercitifs, comme ceux auxquels recourt la médecine d'Etat, qui paraît se croire infaillible, — puisqu'elle n'hésite pas à imposer ses doctrines à titre de vérité incontestable. Je suis peiné de ce que les gouvernements se laissent persuader qu'ils doivent être les serviteurs soumis et obéissants de cette science médicale, si variable encore et toujours incertaine, et qu'ils ne peuvent refuser de prêter leur concours autoritaire à ses prescriptions charlatannes et arrogantes.

Ils compromettent ainsi le pouvoir aux yeux du peuple en suscitant parmi les citoyens des récriminations bien justifiées et une résistance qui ne l'est pas moins.

On vante souvent la liberté de nos états constitutionnels; mais l'expérience a prouvé que les représentants du peuple aiment trop souvent à jouer le rôle de petits tyrans, qui font peu de cas des sentiments et des opinions de la population qu'ils ont la prétention de représenter; nous en avons eu la preuve dernièrement encore, en Suisse, où le grand Conseil de Berne, malgré le referendum ose soutenir et imposer la vaccination obligatoire.

C'est un des plus grands défauts de la nature humaine, que cette tendance de chacun à faire accepter ses opinions, non

seulement par la persuasion, mais par la force; chaque individu se considère comme infaillible et croit son voisin dans l'erreur.

Peut-on imaginer des mesures plus révoltantes que celles qu'on a prises dernièrement, à ce que raconte la "Gazette de Dantzig," dans certain district allemand, où, à cause de quelques cas de varioles, on a ordonné la revaccination de toute la population, à l'exception des personnes qui avaient été vaccinées auparavant?

Que les vaccinateurs, menacés dans leurs intérêts et leur autorité, se comportent avec arrogance et ne manquent aucune occasion de violenter leurs adversaires, ou de les injurier, cela se comprend; mais pourquoi l'Etat se croit-il obligé de prendre leur parti, de les soutenir et d'accepter la responsabilité de ces odieux procédés, qui sont de nature à provoquer une juste résistance et à augmenter le nombre des ennemis de l'ordre?

Le devoir de l'état ne serait-il pas au moins de rester neutre?

Une législation sage évitera toujours avec soin de tourmenter les populations par des mesures vexatoires; elle laissera aux droits et aux opinions de l'individu la plus grande liberté possible. Si l'autorité se croit tenue de corriger et de régler les moindres actions des citoyens, elle crée un état de choses intolérable, elle augmente le malaise général; le mécontentement et la résistance ne tardent pas à grandir et des révolutions s'ensuivent inévitablement.

Il ne faut pas l'oublier, la majeure partie des populations est, par instinct sinon par raisonnement, hostile à la vaccination, comme l'a prouvé le vote du peuple suisse, (1) dont je parle plus haut. La vaccine compte le plus grand nombre de partisans dans les classes supérieures, qui subissent l'influence des médecins vaccinateurs. N'est-il pas intolérable que des classes, qui, dans certains pays, sont seules représentées au Parlement, imposent à tous les citoyens soucieux de conserver la santé, leurs absurdes croyances médicales, lesquelles sont exclusivement basées sur l'autorité des vaccinateurs intéressés.

(1) Pour l'intelligence de la chose je dirai il y a 2 ou 3 ans le Gouvernement Suisse, sur la demande, d'une majorité de Médecins, avait passé une loi pour imposer la vaccination obligatoire; mais cette loi fut dévouée par le peuple.

Au surplus, si les représentants de ces classes agissent ainsi, c'est par pur égoïsme; quoique plusieurs fois vaccinés, ils redoutent pour eux la contagion de leurs voisins non inoculés, et dans ce but, ne reculent